



**Académie de
Normandie**

**Secrétaire académique
CAEN**

Hugues Broustail,
Principal
Collège Dunois, Caen

**Secrétaire académique
ROUEN**

Joël Delhopital,
Proviseur
Lycée Decrétoit, Louviers

**Secrétaire départemental
27**

Adrien Moncomble,
Principal
Collège Anquetin Etrepagny

**Secrétaire départemental
76**

Sylvain Caron,
Principal
Collège les Hauts du Saffimbec,
Pavilly

Adresse académique
snpden@ac-rouen.fr

Compte-rendu de la commission Blanchet du 17 mars 2020

Une commission Blanchet consacrée à la gestion de crise liée au Covid 19 s'est réunie cet après-midi de 15h30 à 17h10 en visioconférence. Le **SNPDEN-UNSA** était représenté par Hugues Broustail et Catherine Piel pour le périmètre caennais, Sylvain Caron et Joël Delhopital pour la partie rouennaise.

Les autres syndicats étaient représentés également (2 pour ID-FO, 1 pour le SGEN et 1 pour le SNUPDEN). Des problèmes techniques n'ont pas permis leur participation active pour 3 d'entre eux.

Le **SNPDEN-UNSA** a rappelé que les personnels de direction étaient pleinement impliqués dans cette nouvelle crise et a regretté les prises de parole parfois en décalage du Ministre ainsi que l'absence d'informations académiques le vendredi 13 avant 17h00. Nous avons en revanche souligné que la communication de Mme la Rectrice le dimanche 15 allait dans le sens de ce que nous attendions pour conforter les personnels dans leurs prises de décisions.

Madame la Rectrice, dans son propos introductif, nous a précisé qu'elle comptait nous écrire ce soir pour apporter des réponses pratiques aux questions que les personnels de direction se posent. Elle a rappelé les différentes phases de consignes depuis le 28 février et s'est dite consciente que certaines informations manquaient inévitablement.

Elle a remercié les chefs d'établissement et a salué le travail des directeurs d'école et des inspecteurs. Elle souligne qu'en dépit des problèmes techniques liés aux plateformes ENT notamment, elle a pu constater que les élèves étaient au travail et que les consignes de continuité pédagogique étaient appliquées. Les autorités académiques sont néanmoins en lien avec les collectivités territoriales et leurs prestataires pour obtenir des améliorations techniques dans les jours à venir.

Nous avons ensuite abordé les questions suivantes :

- **Continuité pédagogique**

Les informations concernant l'ENT L'Educ de Normandie en lycée sont plutôt rassurantes pour les prochaines semaines. Il reste des difficultés mais cela devrait s'améliorer. Des inquiétudes plus importantes concernant Kosmos, l'éditeur des ENT des collèges du 27 et du 76. Nous avons attiré l'attention sur le fait par exemple que l'ENT LEA avait « planté » du fait de 2400 connexions simultanées (contre 600 habituellement). Nous avons rappelé qu'avec 140 000 lycéens, nous pouvions être inquiets de la capacité de la plateforme à faire face à l'afflux.

Des pistes de réflexion sont à l'étude pour envisager une rotation d'accès par niveau de classe par exemple, pour éviter que tous les élèves se connectent en même temps. Rien n'est tranché sur les critères. Ordre alphabétique ? Classes ? Niveaux ? Avec des horaires à déterminer mais rien n'est acté.

Madame la Rectrice a précisé que les messageries fonctionnaient correctement et restaient un outil fiable.

Madame la Rectrice a également précisé que la plateforme du CNED était en capacité d'accueillir 15 millions de connexions simultanées et que l'on pouvait privilégier cette solution en attendant une montée en charge des ENT.

En réponse, nous avons souligné que les ressources proposées par le CNED n'étaient pas en nombre suffisant pour les lycées professionnels notamment, mais également que le format PDF rendait l'utilisation difficile pour les élèves et que la présence de nombreux corrigés rendait inutile la réalisation des tâches par les élèves.

Nous avons également évoqué les autres modalités de transmission de cours et activités (Discord, Google classroom, What's app, ...), ainsi que les soucis que cela pose pour les élèves (éparpillement) et pour le respect des RGPD. Madame la Rectrice a précisé qu'il ne fallait pas casser la dynamique qui se met en place et accepter que les règles ne soient pas respectées strictement. Des instructions seront données très vite (d'ici la fin de la semaine). Le Ministre a appelé à une certaine souplesse. On réglera dès que possible. Le Secrétaire général a rappelé malgré tout la nécessaire vigilance par rapport aux contenus intellectuels fournis par les enseignants dans les cours, qui pourraient être ensuite récupérés par ces plateformes (question de propriété intellectuelle). Il convient de veiller à ne pas se départir de la production intellectuelle.

Concernant la possibilité de fournir des cours au format papier, Madame la Rectrice a précisé que la question avait été posée au Ministre. Est-il possible d'autoriser les déplacements (enseignants - familles) vers des points relais (écoles, mairies) pour permettre aux familles de les récupérer ? Le Ministre doit apporter des réponses rapidement sur ce point.

Le **SNPDEN-UNSA** a également évoqué la question de la mise à disposition des matériels de l'établissement aux familles. Il a rappelé que les équipements étaient configurés pour fonctionner dans les EPLE et n'étaient pas en l'état utilisables dans les familles. Il a également rappelé que ces équipements mobiles étaient parfois très peu nombreux et ne permettaient pas de répondre aux besoins (notamment en lycée professionnel ou en établissement REP / REP+). Nous avons également souligné que les équipements perdaient de leur intérêt si les familles ne disposent pas de forfait internet et que le téléphone mobile est parfois la meilleure réponse en dépit de son format et de ses limites d'utilisation. Nous avons également souligné les questions juridiques de prêt sans l'accord du CA, de l'assurance...

Madame la Rectrice n'avait pas connaissance du fait que les équipements ne pouvaient pas être utilisés sans une reconfiguration. Elle s'en enquerra auprès des collectivités. Pour ce qui est du prêt de matériel, le rectorat nous fera parvenir un document de prêt à faire signer aux familles et transmis par la DRANE, en partenariat avec les collectivités.

- **Accueil des enfants de soignants**

Madame la Rectrice a rappelé cette priorité et l'appel au volontariat pour encadrer ces groupes d'élèves. Le schéma retenu est celui d'établissements mutualisateurs (écoles ou collèges), dans lesquels on fera venir des groupes d'élèves d'une même commune ou groupement de communes. L'encadrement demandé est d'un adulte par groupe de 8 à 10 élèves maximum plus un adulte encadrant pour faire face à toute hypothèse. Ainsi, pour un groupe de 80 élèves, il faudra au minimum 9 adultes (8 x 10 + 1). Le volontariat s'appuie sur les enseignants mais également tous les personnels, y compris administratifs, et plus particulièrement les personnels qui ne peuvent pas effectuer de télétravail (secrétariats d'intendance, AED, AESH...) dans un esprit de solidarité. Il est demandé aux chefs d'établissement de se faire le relais de cette demande auprès de leur personnel car il n'est pas impossible (comme cela se fait déjà dans d'autres académies) que l'on soit amené à assurer cette permanence y compris le week-end pour faciliter le travail des soignants. Nous pouvons rappeler à tous les personnels la démarche pour se porter volontaires (démarche figurant dans le message de Mme la Rectrice à tous les personnels diffusés le mardi 17 mars à 12h30).

En Seine Maritime (70 enfants identifiés à la date du 17 mars), les regroupements se feront dans les grandes villes à raison d'un collège par ville et pour les plus petites communes dans les écoles primaires. Dans l'Eure, on dénombre peu d'élèves en collège (environ 20) mais un nombre important en primaire. Dans le Calvados, on dénombre 30 collégiens mais 600 élèves accueillis dans le 1er degré. Dans la Manche, les « pôles » réuniront enfants des 1er et 2nd degré dans les mêmes lieux. Même si les DASEN veulent avancer rapidement sur ce dossier, le **SNPDEN-UNSA** a rappelé la nécessité de sécuriser juridiquement la création de ces « pôles » et à ne pas minimiser les difficultés d'organisation matérielle notamment pour la restauration.

- **Rôle des AESH**

Les AESH doivent être un interlocuteur entre l'équipe enseignante et les familles. Leur présence physique auprès des élèves n'est pas requise mais leur accompagnement à distance doit être effectif.

- **Continuité administrative, télétravail**

La règle est celle du télétravail pour tous. Les personnels administratifs ne doivent se rendre dans les établissements que si cela est absolument nécessaire pour une activité précise (accueil, courriers à envoyer...). Dès

l'action effectuée, ils doivent rentrer chez eux. Ils peuvent participer à l'accueil des enfants de personnels soignants sur la base du volontariat. Ils resteront rémunérés à 100 % quel que soit leur statut.

- **Instances de l'établissement**

Les conseils de discipline doivent être reportés. La question de la mesure conservatoire est caduque du fait du confinement. Il s'agira de prendre le temps du contradictoire avant de les reprogrammer. Il n'est pas indispensable d'envoyer les courriers avec accusé de réception mais il faut s'assurer que les parents et éventuels défenseurs aient bien l'information.

Pour les conseils d'administration concernant les comptes financiers, nous n'avons obtenu de réponse précise mais il a été rappelé qu'il arrive déjà ponctuellement que des établissements ne soient pas en mesure de rendre leur compte financier au 30 avril. A circonstances exceptionnelles, mesures exceptionnelles. Le rectorat est en contact avec la DRFIP qui fera le nécessaire pour alléger les contrôles et la charge de travail. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir dans ce domaine. On peut reporter les Conseils d'administration pour le moment.

Pour les conseils de classe, il faut privilégier la visio-conférence ou tout mode de gestion à distance. L'édition des bulletins trimestriels peut attendre.

- **Déplacement des personnels de direction, astreintes, CNAS**

Les personnels logés n'ont pas à être présents physiquement sur site, mais ils doivent pouvoir assurer si nécessaire la continuité du service public d'accueil (SMA, entreprises mandatés...) et réagir en cas de problèmes sur les locaux (fuites, pannes...). Les personnels de direction non logés doivent pouvoir accéder dans des délais raisonnables à l'établissement pour assurer la sécurité des bâtiments et des biens.

Concernant les personnels logés par NAS mais dont le domicile est éloigné, le retour dans le cercle familial le week-end devrait être possible, mais en l'absence de consignes claires du Ministre, Madame la Rectrice demande de privilégier de rester dans le logement de fonction jusqu'à nouvel ordre.

Il n'y aura pas d'attestation permanente de déplacement transmise pour les personnels de direction, le modèle d'attestation de déplacement dérogatoire vaut pour tous jusqu'alors (sous réserve d'annonces ultérieures).

- **Voyages et sorties scolaires**

La consigne nationale est le report des sorties et voyages scolaires jusqu'à nouvel ordre. A la question de savoir s'il ne vaudrait pas mieux annuler les sorties et voyages pour l'année scolaire, Madame la Rectrice répond qu'elle y est très favorable et que les chefs d'établissement qui le feront auront sa « bénédiction laïque ».

- **Retour de l'étranger**

Madame la Rectrice rappelle que la règle est le rapatriement pour tous les élèves qui le souhaitent. Si toutefois, à la marge, des élèves se trouvaient dans des pays qui ne sont pas aussi concernés que nous par le virus et si la famille le demande, ils pourront rester dans le pays où ils se trouvent. Il ne faut pas rapatrier de force.

- **PFMP**

Concernant les PFMP de seconde et première, Madame la Rectrice confirme que tout sera fait pour les reporter dans la mesure du possible, mais elle s'engage sur le fait que les élèves qui n'auraient pas validé l'ensemble de leurs PFMP ne seront pas lésés par rapport à leurs examens. Les doyens des IEN travaillent à des solutions pour valider les compétences attendues en dépit de l'absence de ces PFMP, y compris s'il s'agit de PFMP longues (exemple des BTS). Les PFMP ne sont pas systématiquement annulées, si toutefois il est possible pour l'élève de faire du télétravail.

- **Parcoursup**

A ce jour, aucun report n'est prévu au-delà du délai de rigueur du 2 avril. Pour les enseignants, il faudra prévoir se connecter le soir car la plateforme est plus disponible.

- **Remontée deux fois par jour du nombre de personnels mobilisables...**

La demande des deux DASEN de remonter deux fois par jour l'état de présence des personnels doit être renseignée jusqu'à nouvel ordre, même si l'établissement est fermé.

- **Réquisition d'établissements par l'armée**

Le Secrétaire académique du **SNPDEN-UNSA** a fait savoir à Madame la Rectrice que des établissements en Seine-Maritime étaient réquisitionnés par l'armée pour accueillir les personnels de la gendarmerie. Madame la Rectrice n'était pas informée, car le Préfet a cherché à la contacter à ce sujet pendant qu'elle était en visioconférence avec le Ministre.

- **Ecole ouverte**

Ce dispositif qui devait fonctionner pendant la première semaine des vacances de printemps ne pourra pas être mis en place.

- **Programmes éducatifs et audiovisuel public**

Le **SNPDEN-UNSA** a proposé que l'audiovisuel public puisse proposer des programmes éducatifs pour compenser les problèmes de connexions et d'accessibilité. Madame la Rectrice a répondu que cette idée avait été évoquée par le Ministre. Elle en a conclu que « les grands esprits se rencontrent ». Nous remercions la collègue qui a eu cette idée.

D'autres visioconférences Blanchet auront lieu dans les prochaines semaines. N'hésitez pas à nous faire remonter vos questions et vos difficultés. Nous nous en ferons l'écho.

En attendant, nous vous souhaitons à toutes et à tous bon courage, bon télétravail et surtout une bonne santé. Prenez soin de vous et de vos proches.

Hugues BROUSTAIL et Joël DELHOPITAL,
Secrétaires académiques,
SNPDEN-UNSA Normandie